



Lagarde Enval, le 19/11/2020

Compte rendu de la vidange du plan d'eau DFCI

Situation : Forêt communale de Saint Julien aux Bois PF 12, lieudit Puy de Louis

Historique : le plan d'eau a été créé au début des années 1970, en même temps que la plantation d'une grande partie de la forêt par le FFN. Sa finalité est de constituer une réserve d'eau DFCI, mais il arrive qu'il serve à la pêche de loisir.

Il a été vidangé une première fois en 2012, puis une seconde fois en 2016. L'arrêté demande une vidange tous les 3 ans sauf dérogation (arrêté sécheresse...)

Le projet de vidange a été actée entre la commune et l'ONF le mercredi 23 septembre 2020 (lors de la présentation du programme de travaux).

La fédération de pêche (M. Chabrillanges 06 08 42 09 01) a été contactée début octobre pour informer du projet et bloquer leur disponibilité pour le jour prévu de la pêche.

L'information préalable au projet de vidange a été communiqué à la DDT 19, (Mme Laurence PUYFAGES 05 55 21 80 28) le 12/10/2020.

L'arrêté départemental autorisant la récupération et le transport piscicoles a été émis le 16/10/2020.

L'abaissement du niveau de l'étang a été entamé le 26/10/2020. Il était alors au plus haut, à la suite d'une forte pluie dans la nuit du 25 au 26/10. L'eau débordait la maçonnerie du moins de 2 à 3 cm.

Rythme suivi pour l'abaissement du niveau :

Date	Nb de planches ôtées	Hauteur correspondante	Niveau initial (base du moine)	Observation
26/10	2	35 cm	3.50 m	
28/10	1	15 cm	3.15 m	Une 2 ^{ème} planche à demi ôtée est retombée
30/10	2	40 cm	3.00 m	
02/11	2	30 cm	2.60 m	
03/11	2	22 cm	2.30 m	
04/11	1	15 cm	2.08 m	
05/11	1	15 cm	1.93 m	
06/11	1	15 cm	1.78 m	
09/11	1	10 cm	1.63 m	
10/11	2	20 cm	1.53 m	
12/11	5	55 cm	1.33 m	Jour de la vidange

Le niveau d'eau restant pour le jour de la vidange a été déterminée empiriquement en observant la surface d'eau restante, sa turbidité et en estimant son volume.

L'objectif était d'abaisser le niveau au maximum pour faciliter l'opération de pêche dans un temps assez court, tout en maintenant un volume et une qualité d'eau suffisants pour ne pas entraîner de mortalité de poissons en amont.

NB : les planches ôtées ont été numérotées (gravées à la griffe) au fur et à mesure afin de permettre de les reposer dans le même ordre et d'assurer une bonne étanchéité, les planches ayant « travaillé » ensemble depuis leur installation.

Le salarié de la fédération de pêche (Eric Jammot 06 82 54 85 83) est venu une première fois sur les lieux le mardi 03/11.

Une **dérivation vers le décanteur** a été installée en aval de la pêcherie le 05/11/2020.

Pour ce faire nous avons utilisé des bastaings de bois recouverts d'un géotextile et fixés avec des fers à béton enfoncés dans le lit du cours d'eau. Un colmatage des brèches a été assuré par des « boudins » de géotextile remplis de sable et par une bâche tendue sur la partie inondable de la berge.

A cette date, des premières prises ont été capturées dans la pêcherie : des écrevisses californiennes, détruites sur place.

Le 10/11, Eric Jammot est revenu préparer la pêche : dépôt et remplissage à l'eau claire de 2 bacs plastiques de grande capacité (environ 2m de diamètre sur 60 cm de profondeur), stockage de la table de tri, des épuisettes et sots dans les locaux communaux

Ce même jour, nous avons installé une **filtration complémentaire en sortie de décanteur**. A l'aide de 15 bottes de paille rectangulaires d'environ 80 cm x 40cm x 30 cm, de bastaings et de piquets bois (2 par botte), nous avons ralenti et dévié le courant sortant du décanteur vers la zone humide située à gauche du cours mineur du ruisseau.

L'eau parcourt ainsi environ 50m de zone humide boisée avant de revenir au cours d'eau. Cette solution permet le dépôt d'une majorité de sédiment et limite fortement le risque de colmatage en aval.

Le débit d'eau en début de vidange était ainsi réparti :

- Environ 10% dans le cours normal du ruisseau, filtré par géotextile au niveau de la dérivation
- Environ 20% par la sortie normale du décanteur, filtré par les bottes de paille
- Environ 70% à travers la zone humide

Le 12/11, jour de la pêche, nous étions 7 personnes présentes

- 2 conseillers municipaux en charge de l'agriculture et de la forêt
- 2 employés communaux
- 2 salariés ONF (le technicien territorial et le référent étang Agence)
- Le salarié de la fédération de pêche

La **pêche** s'est étalée de 9h30 à 12h et a permis la capture d'environ **55-60 kg** de poisson.

- Tanches petites à moyennes (max 500g) (20-25 kg),
- Gardons et rotangles (20-25kg)
- Alevins divers 12kg dont 2 à 3 kg de vairons.
- Peu d'espèces indésirables ont été capturées et détruites : environ 50 écrevisses californiennes (*Pacifastacus leniusculus*), aucune perche soleil ni carnassier.

Les poissons ont été relâchés en début d'après-midi au Lac de Feyt avec une faible mortalité, inférieure à 5%.

Nous avons reçu en cours de matinée la visite de l'OFB (Emmanuel FOURGEAUD 06 72 08 14 48) qui a pleinement validé notre installation en ce qui concerne la pêche, le tri et la destruction des espèces indésirables, et la qualité des eaux rejetées dans le cours d'eau après décantation.

Après la pêche, nous avons remis 2 planches et laissé le niveau à un peu moins d'1 m.

Les jours suivant un colmatage fréquent de la grille a été constaté. L'eau arrivant dans la pêcherie présentait une turbidité encore importante.

Nous avons décidé de remettre 2 planches le 17/11 pour limiter le transfert de sédiments en assurant une décantation en amont du moine.

L'eau s'est rapidement clarifiée. La surface d'étang en eau a légèrement augmenté tout en restant très faible (ruisseau légèrement élargi à 2-3m sur les 20 derniers mètres avant le moine).

Si ce niveau convient et permet d'éviter à la grille de s'obstruer trop fréquemment, nous le maintiendrons pendant toute la **période d'assec prévu**, c'est-à-dire **jusqu'en mars 2021**, où nous entamerons le remplissage, qui doit être achevé avant le 01/06/2021.

Cette période d'assec doit permettre la **minéralisation d'une partie des vases** présentes dans l'étang.

Le 18/11, on observait encore un important dépôt de vase dans la pêcherie (environ 30 cm), qui doit être régulièrement curée. On voit aussi que **le décanteur** a bien joué son rôle car celui-ci s'est rempli de vase sur environ 1/3 de sa surface. **Il nécessitera d'être curé** une fois l'étang remis en eau.

Le technicien territorial en charge de la vidange

Erik MADELAINE